

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



20128023

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

21 OCT. 2020

DU GREFFE
DU BRABANT WALLON

N° d'entreprise : **0457 565 034**

Nom

(en entier) : **BRABINVEST**

(en abrégé) :

Forme légale : **SA**

Adresse complète du siège : **rue du moulin 7 à 1340 Ottignies Louvainla Neuve**

Objet de l'acte : Transfert siège social

Procès verbal de l'Assemblée générale extraordinaire des Associés
tenue au siège social en date du 01/09/2020

La réunion est ouverte sous la présidence de Monsieur Etienne Ban Ruymbeke

Le présidente déclare et l'assemblée constate que tous les associés représentant la majorité du capital social sont présents ou représentés et qu'il n'est donc pas nécessaire de justifier des convocations à la réunion de ce jour, l'assemblée étant en nombre pour délibérer et voter valablement sur les divers points de l'ordre du jour.

La séance est ouverte à 15 heures. Le président donne lecture de l'ordre du jour.

Ordre du jour

Transfert du siège social

Délibérations-résolutions

Après discussion, l'assemblée à l'unanimité des voix:

Accepte le transfert du siège social de la rue du Moulin n°7 à 1340 Ottignies- Louvain-la-Neuve vers la rue de la Chapelle Clérycy, 18 à 1490 Court Saint Etienne à partir du 1^{er} septembre 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se clôture à 15h30

Etienne Van Ruymbeke
Administrateur

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 29/10/2020 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).